

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Conseillers en exercice : 0  
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 05/10/2023

certifié exact,

***Séance du mardi 3 octobre  
2023  
Qe-2023/44***

***Aujourd'hui 3 octobre 2023, à 14h13,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

***Monsieur Pierre HURMIC - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h10, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 17h30, Monsieur Dimitri BOUTLEUX présent jusqu'à 18h30

**Excusés :**

**Question écrite présentée par Madame Catherine FABRE  
concernant la campagne de communication ' Bordeaux, la  
ville qui change la vie '**

Madame Catherine FABRE, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Il y a 3 semaines, la Mairie de Bordeaux a lancé une grande campagne de communication « *Bordeaux, la ville qui change la vie* » :

- Large diffusion d'un dépliant/poster inséré dans le *Bordeaux Mag* de septembre 2023 et mis à disposition dans les bâtiments de la Ville et chez des commerçants
- Publication d'un article sur le site de la Ville
- Affichage grand format sur les panneaux publicitaires de la Ville
- Distribution le samedi 23 septembre sur le stand du « *Forum des élus et écologistes* », place Pey Berland
- Publicité pleine page dans l'édition du Sud-Ouest du 25 septembre 2023

Le président de notre commission des Finances, M. Marik Fetouh, vous a demandé il y a quelques jours, Monsieur le Maire, le coût de cette campagne pour la ville de Bordeaux : conception, impression, diffusion, publicité, etc. étant entendu que le *Bordeaux Mag* lui-même a fait l'objet d'une diffusion exceptionnelle dans son ampleur.

Nous notons en outre, qu'en vertu de l'article 8 de notre règlement intérieur, les groupes d'élus n'ont pas été informés de la publication de ce dépliant/poster (« *support d'information générale de la ville* ») pour pouvoir exercer leur droit d'expression. La mention « *Retrouvez l'expression des élus sur bordeaux.fr* » prévue par ce même article n'a pas non plus été apposée sur le document distribué.

Enfin, nous dénonçons un mélange des genres flagrant lorsque des élus municipaux distribuent ce même document à l'occasion d'un événement de propagande organisé par un parti politique dans l'espace public.

Monsieur le Maire :

- Pouvez-vous nous communiquer les coûts de cette campagne de communication, incluant l'édition et la distribution du *Bordeaux Mag* ?
- L'expression des groupes d'opposition ayant été bafouée à l'occasion de cette campagne de communication d'ampleur, comptez-vous leur octroyer les moyens de s'exprimer à leur tour auprès des Bordelais sur la façon dont leur ville a changé ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 octobre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Catherine FABRE**